



**MISE A DISPOSITION DU SECOND AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL DU 15 MARS 2022 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 28 JUIN 2022**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel du 15 mars 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 juin 2022.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 22-0098-A02 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D.22-0156-A02, intégrant notamment les approbations du Document d'Enregistrement Universel 2021 et des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> amendements sous le n°R.22-030 pour la version française et sous le n°R.22-031 pour la version anglaise.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

(<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>)